

DEC22206DAJ

Décision du 16 février 2022 portant renouvellement du mandat de M. Jean-Michel CHARDIGNY en qualité de Directeur adjoint de la Direction du Partenariat et du Transfert pour l'Innovation (DPTI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 16 juillet 2018 portant nomination de M. Jean-Michel CHARDIGNY en qualité de Directeur adjoint à la Direction du Partenariat et du Transfert pour l'Innovation (DPTI) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} février 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant renouvellement du mandat de M. Philippe LENEE en qualité de Directeur de la Direction du Partenariat et du Transfert pour l'Innovation (DPTI) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} février 2022, M. Jean-Michel CHARDIGNY, Directeur de recherche de 1^{ère} Classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur adjoint de la Direction du Partenariat et du Transfert pour l'Innovation (DPTI) pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 16 février 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

